

APPEL À CANDIDATURE

Révélation Livre jeunesse 2023



La Révélation Livre jeunesse, créée par l'ADAGP en partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, valorise le travail des créateurs émergents et auteurs de la scène française.

Date limite de candidature : le lundi 15 mai 2023

Une somme de 5 000 €, un portrait filmé « Atelier A » et diffusé sur le site d'Arte ainsi qu'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP constituent la dotation de la Révélation Livre jeunesse.

Quels sont les critères de sélection ?

En mai 2023, un comité de présélection composé de professionnels du livre et coordonné par la Charte sélectionnera 15 auteurs, répondant aux critères d'éligibilité suivants :

- **Être un auteur qui a réalisé le texte et les illustrations de l'album ;**
- **Être un artiste de la scène française** (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger) ;
- **Avoir publié à compte d'éditeur 3 albums maximum, dont au moins un entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2023** (à envoyer au format PDF).

Quelles sont les modalités de candidature ?

Pour candidater, il suffit d'envoyer, au format PDF, le dossier composé des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription remplie ([pour télécharger la fiche d'inscription cliquer ici](#)) ;
- Un CV ;
- Une bibliographie ;
- Le PDF du livre.

avant le lundi 15 mai 2023 par courriel à projets@la-charte.fr

À l'issue de la présélection, un jury composé d'artistes, de journalistes et de professionnels, désignera cet été le lauréat.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter projets@la-charte.fr

Les lauréats des Révélation Livre jeunesse précédentes :

Révélation Livre jeunesse 2022 : Marion Kadi pour *Les Reflets d'Harriet*

Révélation Livre jeunesse 2021 : Saehan Parc pour *Papa Ballon*

Révélation Livre jeunesse 2020 : Charline Collette pour *Au bois*

Révélation Livre jeunesse 2019 : Anne-Hélène Dubray pour *L'Alphabet cocasse & illustré*

Révélation Livre jeunesse 2018 : Claire Schvartz pour *Le Gravillon de pavillon qui voulait voir la mer*

À propos de l'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels. Forte d'un réseau mondial de plus de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

www.adagp.fr

À propos de la Charte

Forte de ses 1 400 adhérent-es, la Charte fait entendre sa voix auprès des institutions publiques sous la forme de prises de positions claires, de recommandations tarifaires ou encore d'actions « coup de poing ». Elle vise à assurer la promotion de la littérature jeunesse à travers ses actions culturelles. Le premier rôle de la Charte est de veiller à la défense des droits et du statut des auteur-rices. Elle les représente auprès des pouvoirs publics pour s'exprimer en leur nom lors des réformes, mène des luttes sociales pour améliorer leurs conditions de travail et de rémunération, les informe sur leurs droits (brochures, tables rondes) et les aide concrètement (aide juridique gratuite).

Contact presse

ADAGP

Francine Guillou – Tel. : 01 84 25 34 99 – francine.guillou@adagp.fr